

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022

Le trente et un mars deux mil vingt-deux à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MELI, Maire.

Conformément aux directives gouvernementales relatives à la lutte contre le coronavirus. Toutes les précautions d'hygiène ont été prises pour garantir la sécurité des conseillers et des personnels municipaux nécessaires à la réunion (distanciation d'au moins 1 mètre entre chaque personne, masques et gel hydroalcoolique disponibles).

Date de convocation : 23/03/2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

ETAIENT PRESENTS :

- Pascale BENGIN - Aude BOCQUET - - Alain COYOT- Marie-Françoise DELLOUE - André-Marie FORRIERRE - Isabelle GALLOIS - Laurent HUTIN - - Maïté LEFEBVRE- Chantal MAILLY -Jérôme MELI- Agnès PETYT - Michel PETYT— Mathieu WARENGHEM- -

Absents excusés : Yves WAYEMBERGE qui donne procuration à André-Marie FORRIERRE
Marlène BACQUET qui donne procuration à Jérôme MELI
Christine WAYEMBERGE qui donne procuration à Laurent HUTIN
Floriane THIELAIN qui donne procuration à Isabelle GALLOIS
Bruno CASEZ et Damien LECOMPTE

Absents :

Quorum fixé à 10 _ 13 _ **conseillers présents** (_ 17 _ pour les votes car 4 procurations)

Le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance. Il est 19H50

Aude BOCQUET est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

1. VOTE DE SUBVENTIONS 2022 (délibération 2022-014)

Le maire propose au conseil de voter les subventions 2022 comme suivant le tableau ci-dessous comportant également des rattrapages de subventions 2021 non versées. **Ces rattrapages ont été votés le 13 mars 2022 par le conseil (ils figurent en rouge dans le tableau)**

ASSOCIATIONS	VOTE 2021	VOTE 2022	Votants	Pour	Abs	Contre	Elus ne participant Pas au vote
FAMILLES RURALES							
POLE PILOTAGE	7 041 €	7 041€	17	17	0	0	
PASSESPORTS ENFANCE	900 €	900 €	17	17	0	0	
MERCREDI LOISIRS		2 546 €					Votée 13/3/22
POLE ENFANCE ACCUEIL LOISIRS	0 €	12 900 €					Votée 13/3/22
POLE ENFANCE	0 €	4 595 €					Votée 13/3/22
POLE JEUNESSE-LAEP BRK DANCE	0 €	1 500 €					Votée 13/3/22
SECTEUR ADULTES FAMILLES	0 €	800 €					Votée 13/3/22
GARDERIE PERI-SCOLAIRE	7 600 €	7 600 €					Votée 13/3/22
JARDIN D'ENFANTS	21 750 €	21 750 €	17	17	0	0	
SURVEILLANCE CANTINE	0 €	5 560 €+5 560€	17	17	0	0	Votée 13/3/22
AMICALE DES ELEVEURS	0 €	0 €					
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	1000 €	1 000 €	17	16	0	1	

AMICALE LAÏQUE ET VOLLEY	0 €	0 €	17	17	0	0	
ANCIENS COMBATTANTS	150 €	150 €	17	17	0	0	
BASKET	0 €	700 €	15	17	0	0	Maïté LEFEBVRE A-M FORRIERRE
BOULE LOISIRS	0 €	0 €	17	17	0	0	
CHAMBRE DE METIERS	0 €	0 €	17	17	0	0	
CHASSE	150 €	150 €	17	17	0	0	
COLOMBOPHILES	150 €	150 €	17	17	0	0	
COMITE DES FETES	0 €	0 €	17	17	0	0	
COOPERATIVE EGB	2 000 €	3 000 €	17	17	0	0	
COOPERATIVE MATERNELLE	1 600 €	2 600 €	17	17	0	0	
FOOTBALL	7 000 €	7 410 €	16	13	3	00	Mathieu WARENGHEM
FOOTBALL – rattrapage frais 2021		1 404 €					Votée 13/3/22
MOULIN	0 €	400 €	17	17	0	0	
MUSIQUE	6 000 €	7 000 €	17	16	1	0	
MUSIQUE – rattrapage 2021		6 000 €					Votée 13/3/22
MYOSOTIS	0 €	0 €	17	17	0	0	
AMICALE SAPEURS POMPIERS	300 €	600 €	17	17	0	0	
ASSOCIATION PARENTS ELEVES	0 €	0 €	17	17	0	0	
TAÏ-DO	250 €	250 €	17	17	0	0	
TENNIS	438 €	430 €	17	17	0	0	
YOGA	0 €	0 €	17	17	0	0	
WAL DANCE DYNAMIK	1 000 €	1 900 €	17	17	0	0	
WAL FLECHES	200 €	300 €	17	17	0	0	
WAL FLECHES GRD PRIX	300 €	300 €	17	17	0	0	
UKRAINE		500 €					Votée 13/3/22
CCAS WALINCOURT-SELVIGNY	26 000 €	26 000 €	17	17	0	0	
AMIS DU CAMBRESIS		500 €					Votée 13/3/22
COLLECTE CANCER	100 €	100 €	17	17	0	0	
COLLECTE CROIX ROUGE	160 €	200 €	17	17	0	0	
COMMISSION SURENDETTEMENT	200 €	200 €	17	17	0	0	
COLLECTE PAPILLONS BLANCS	250 €	250 €	17	17	0	0	
ASSOCIATION PARALYSES France	100 €	100 €	17	17	0	0	
PLANNING FAMILIAL	150 €	150 €	17	17	0	0	
RESTAURANTS DU CŒUR	300 €	300 €	17	17	0	0	

Les subventions sont donc votées par le conseil municipal et les crédits seront portés au budget primitif au compte 6574.

2. AJOUT DE MEMBRES DANS LES COMMISSIONS (*délibération 2022-015*)

a- Commission « salle du château »

Le maire explique au conseil qu'il serait judicieux de désigner comme membre de la commission « salle du château » pour sa réhabilitation, Mathieu WARENGHEM dont l'expérience professionnelle serait d'un grand secours. Le conseil, à l'unanimité, désigne Mathieu WARENGHEM membre de la commission.

b- Commission « Finances »

De même, Maïté LEFEBVRE souhaiterait intégrer la commission des finances. Sa demande est présentée au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

3. LE POINT SUR LE PROJET DE TRAVAUX SALLE DU CHATEAU (*délibération 2022-016*)

Le maire explique au conseil que la commission « salle du château » s'est réunie pour étudier les offres des entreprises et les propositions techniques faites par le maître d'œuvre CIBLE VRD.

Le montant des travaux, après ouverture des plis, est bien supérieur à celui de l'estimation du bureau d'études (+ 100.000 €). La commission a donc essayé de revoir les points techniques susceptibles d'être superflus mais elle a relevé également quelques anomalies ou double prévision qui impactent le montant total. Tous ces points ont été transmis à CIBLE VRD pour qu'ils y apportent des réponses.

Une fois ceci réalisé, la décision finale (attribution des lots) pourra être prise.

Le conseil en prend acte et approuve le travail de la commission.

4. LE POINT SUR LES COMMISSIONS

Chaque responsable de commission rend compte au conseil des travaux de celle-ci.

QUESTIONS DIVERSES

A- AIDE FINANCIERE POUR ETUDES A L'ETRANGER (*délibération 2022-017*)

Le maire explique au conseil qu'il est nécessaire de prendre une décision générale sur les aides aux études à l'étranger. Régulièrement la mairie est sollicitée pour ce type d'aide par des étudiants français qui partent un certain temps hors de France.

A chaque demande, le conseil statuait et la réponse a toujours été négative. Une décision générale pourrait donc servir de référence lors de la réponse à une demande.

Après délibération, le conseil, par 14 POUR, 2 CONTRE et 1 Abstention, décide de ne pas octroyer d'aide financière aux étudiants à l'étranger. Cette décision est applicable à toutes les demandes qui parviendront en mairie.

B- BORNE IRVE (*délibération 2022-018*)

Le SIDEC a mis en place un projet par lequel une borne de recharge électrique gratuite pourrait être posée dans certaines communes. Pour Walincourt-Selvigny, la borne pourrait être installée sur la Place Jean Jaurès car le réseau électrique le permet.

La borne étant gratuite, le coût de raccordement (entre 2000€ et 9000 €) sera réduit grâce à une participation d'ENEDIS de 75%.

Le coût résiduel à la charge de la commune serait de 400 euros (...jusque 2250 €).

Il convient de se positionner pour s'inscrire dans le projet tout en respectant les dispositions de la délibération du 25/11/2021 stipulant que la commune ne souhaite pas payer de bornes de recharge.

Après délibération, le conseil, par 14 voix POUR et 3 abstentions, décide de s'inscrire dans le projet.

C- SECURISATION DELIBERATION SUR LES BORNES IRVE-SIDEC (délibération 2022-019)

- Vu l'arrêté préfectoral du 03 janvier 2022 portant modification des statuts du SIDEC autorisant un transfert de compétence optionnelle par délibération du conseil municipal, validée par délibération du comité syndical du SIDEC,
- Considérant que le conseil municipal s'est prononcé en faveur du transfert de la compétence par délibération n°2021-072 du 25/11/2021 transmis au contrôle de légalité le 26/11/2021,
- Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de sécuriser son transfert de compétence au SIDEC, et qu'il est dans l'intérêt du SIDEC d'éviter les lourdeurs administratives et juridiques liées à l'ancien mode de transfert de compétence,

Monsieur le Maire propose :

- De confirmer le transfert de la compétence optionnelle intitulée « infrastructure de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables, et pour ravitaillement de véhicule à hydrogène » au Syndicat mixte de l'Energie du Cambrésis (SIDEC)
- D'acter que le transfert de cette compétence optionnelle se fasse conformément à l'article 4.3 tel que modifié par arrêté préfectoral du 03 janvier 2022
- De ne pas disposer d'une Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE).

Le conseil approuve ces dispositions à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et les conseillers n'ayant plus de question, le Maire lève la séance, il est 21h15

Suivent les signatures

Le Maire,

les Conseillers Municipaux,